

MISE À DISPOSITION DE GOBELETS RÉUTILISABLES : MODE D'EMPLOI EN 5 QUESTIONS

QUESTION 1 QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les organisateurs d'évènements : fêtes de villages, bals, rencontres sportives et culturelles... qu'ils soient une association, une entreprise...

QUESTION 2 COMMENT SE PROCURER LES GOBELETS ?

Au préalable

Il vous suffit de contacter le SIVOM La Montagne 15 à 20 jours avant l'évènement, ceci afin d'indiquer le nombre de gobelets souhaités et de prendre rendez-vous pour une date de récupération. Vous pouvez retirer de 100 à 2000 gobelets, ceux-ci sont stockés dans des caisses de rangement de 100 ou 407 unités.

Le jour de la récupération

Les gobelets sont à retirer au sein des locaux du SIVOM la Montagne. Le jour de la remise vous signerez une convention de mise à disposition. Les gobelets vous seront ensuite remis gratuitement ainsi qu'un kit de communication (affiches pour les consignes). Vous serez ensuite responsable du transport, du nettoyage et du retour des gobelets dans les locaux du SIVOM.

La restitution des gobelets

Attention ! Lors de la restitution, chaque gobelet manquant, cassé, ou sale sera facturé 0,60€.

QUESTION 3 QUEL EST LE PRINCIPE ?

Lors d'un évènement, l'organisateur met à disposition des gobelets réutilisables en échange d'une consigne.

Une consigne de 1€ par gobelet va être demandée au participant en plus du prix de sa 1^{ère} boisson.



Les boissons suivantes pourront être servies dans le même gobelet ou dans un autre qui sera échangé gratuitement.



À la fin le participant ramène son gobelet et récupère 1€ !



La mise en place d'une consigne est primordiale afin d'assurer la récupération et la réutilisation des gobelets.

QUESTION 4 ET EN PRATIQUE ?

Avant l'évènement

Prévoir un fond de caisse de 1€ pour la consigne. Informer l'ensemble des organisateurs et gestionnaires de la mise en place de cette pratique.

Pendant l'évènement

Dans l'idéal créer un stand indépendant à côté de là pour la récupération des gobelets. Lors de la restitution d'un gobelet vous remboursez la caution de 1€, tout en vérifiant l'état de celui-ci.

Après l'évènement

Vous avez 7 jours pour ramener les gobelets propres et au complet dans les locaux du SIVOM La Montagne.

QUESTION 5 RANGEMENT ET HYGIÈNE ?

Rangement

Ne pas mélanger les gobelets propres et sales !

Lavage

Afin de garantir les meilleures conditions sanitaires, le lavage dans une bassine à l'arrière de la buvette n'est pas acceptable.

Séchage

Prévoir de l'espace. Sécher à l'air libre, les gobelets la tête en bas, en mode pyramidal. Il est primordial pour assurer un stockage sans moisissure.

